



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/25  
17 novembre 2023

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-treizième réunion  
Montréal, 15-19 décembre 2023  
Point 8 c) de l'ordre du jour provisoire<sup>1</sup>

**PLAN D'ACTIVITÉS GLOBAL DU FONDS MULTILATÉRAL POUR 2024-2026**

**Introduction**

1. Le présent document présente le plan d'activités global du Fonds multilatéral pour 2024-2026 et comprend les plans d'activités pour 2024-2026 des organismes bilatéraux<sup>2</sup>, du PNUD<sup>3</sup>, du PNUE<sup>4</sup>, de l'ONUDI<sup>5</sup> et de la Banque mondiale<sup>6</sup> soumis à la 93<sup>ème</sup> réunion.
2. Le présent plan d'activités contient le plan d'affectation des ressources pour les trois prochaines années. Ce plan devrait permettre de poursuivre la mise en œuvre des activités relatives à l'élimination des HCFC, y compris celles concernant l'efficacité énergétique en application de la décision 89/6, la mise en œuvre des activités de réduction des HFC, la poursuite de la mise en œuvre des activités de contrôle des émissions de HFC-23, les projets pilotes en matière d'efficacité énergétique en application de la décision 91/65, l'élaboration de projets concernant les inventaires nationaux des banques de déchets de substances réglementées en application de la décision 91/66 et la poursuite de l'exécution d'autres activités régulières relatives à la gestion des projets au titre du Protocole de Montréal.
3. Le présent document comprend les sections suivantes :
  - I. Allocation des ressources dans le plan d'activités pour 2024-2026
  - II. Commentaires du secrétariat

<sup>1</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/1

<sup>2</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/26

<sup>3</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/27

<sup>4</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/28

<sup>5</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/29

<sup>6</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/30

- III. Modifications du plan d'activités global du Fonds multilatéral pour la période 2024-2026
- IV. Autres questions de politique générale
- V. Recommandation

## I. Allocation des ressources dans le plan d'activités pour 2024-2026

4. Le secrétariat et les organismes bilatéraux et d'exécution ont débuté leur collaboration concernant la planification des activités du Fonds multilatéral pour 2024-2026 le 22 septembre 2023, date à laquelle les tableaux du plan d'activités initial ont été soumis<sup>7</sup>. Par la suite, les organismes bilatéraux et d'exécution ont révisé leurs tableaux relatifs au plan d'activités et les ont soumis à nouveau accompagnés des sections descriptives. Le montant total du plan d'activités révisé pour 2024-2026 est indiqué dans le tableau 1.

5. Le tableau 1 présente, par année, les montants des activités incluses dans le plan d'activités pour 2024-2026. À leur trente-cinquième réunion, les Parties au Protocole de Montréal ont adopté un budget pour le Fonds multilatéral pour la période triennale 2024-2026 de 965 000 000 \$ US<sup>8</sup>, soit un budget annuel de 321 666 667 \$ US pour chaque année de la période triennale.

**Tableau 1. Allocation des ressources dans le plan d'activités pour 2024-2026 (en \$US)\* - comme soumis**

Description	2024	2025	2026	Total (2024-2026)	Total après 2026
<b>Activités relatives aux HCFC</b>					
Plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) approuvés	39 781 428	50 543 871	42 474 893	132 800 192	45 459 768
Plans de gestion de l'élimination de la production de HCFC approuvés	23 232 000	0	0	23 232 000	0
Préparation de projet PGEH (PRP) - phase II	167 700	44 300	0	212 000	0
PGEH - phase II	4 970 041	7 491 681	11 175 056	23 636 779	59 785 401
PGEH - phase III	522 900	65 400	0	588 300	0
PGEH - phase III	15 849 471	13 725 497	26 174 094	55 749 063	58 617 796
PGEH - phase IV	70 000	0	0	70 000	0
PGEH - phase IV	0	0	3 691 000	3 691 000	5 537 000
PGEH - efficacité énergétique	4 279 812	3 416 240	303 300	7 999 352	0
PGEH - vérification	588 600	588 600	588 600	1 765 800	0
<b>Sous-total des activités relatives aux HCFC</b>	<b>89 461 952</b>	<b>75 875 590</b>	<b>84 406 943</b>	<b>249 744 485</b>	<b>169 399 964</b>
<b>Activités HFC</b>					
Activités habilitantes pour la réduction des HFC	53 500	160 500	0	214 000	0
Approbation du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC	0	0	434 420	434 420	481 500
Contrôle des émissions de HFC-23 approuvé	414 238	626 900	572 433	1 613 571	2 123 880
Mise en œuvre de l'Amendement de Kigali phase I - PRP	3 140 814	1 167 771	211 280	4 519 864	0
Mise en œuvre de l'Amendement de Kigali phase I	11 421 557	35 200 848	31 598 872	78 221 277	96 379 205

<sup>7</sup> Le montant total initial du plan d'activités pour 2024-2026 s'élevait à 482,91 millions \$US et le montant total après 2025, à 247,45 millions \$US.

<sup>8</sup> Décision XXXV/1

Description	2024	2025	2026	Total (2024-2026)	Total après 2026
Mise en œuvre de l'Amendement de Kigali phase I - investissement PRP	32 100	0	0	32 100	0
Mise en œuvre de l'Amendement de Kigali phase I - investissement	3 712 616	0	0	3 712 616	0
Contrôle des émissions de HFC-23	8 000 000	0	0	8 000 000	0
HFC - assistance technique	678 000	0	0	678 000	0
<b>Sous-total des activités HFC</b>	<b>27 452 825</b>	<b>37 156 019</b>	<b>32 817 005</b>	<b>97 425 848</b>	<b>98 984 585</b>
<b>Autres activités</b>					
Projet pilote concernant l'efficacité énergétique (démonstration, investissement et préparation)	4 764 200	1 248 600	0	6 012 800	0
Inventaires nationaux des banques de déchets de substances réglementées - PRP	1 828 750	310 300	0	2 139 050	0
Assistance technique - intégration de la dimension de genre	2 533 910	0	0	2 533 910	0
<b>Sous-total des autres activités</b>	<b>9 126 860</b>	<b>1 558 900</b>	<b>0</b>	<b>10 685 760</b>	<b>0</b>
<b>Activités régulières</b>					
Renforcement institutionnel	21 695 223	1 830 362	21 667 356	45 192 941	0
Services de base	6 011 529	6 053 609	6 095 985	18 161 122	0
Programme d'aide à la conformité	11 605 710	11 953 882	12 312 498	35 872 090	0
Coûts du secrétariat, du Comité exécutif et de suivi et évaluation moins la contrepartie canadienne	7 202 023	6 816 624	6 964 604	20 983 251	0
Trésorier	500 000	500 000	500 000	1 500 000	0
<b>Sous-total des activités régulières</b>	<b>47 014 485</b>	<b>27 154 476</b>	<b>47 540 442</b>	<b>121 709 404</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>173 056 123</b>	<b>141 744 985</b>	<b>164 764 390</b>	<b>479 565 498</b>	<b>268 384 550</b>
Budget indicatif **	321 666 667	321 666 667	321 666 667	965 000 000	
Différence	(148 610 544)	(179 921 682)	(156 902 276)	(485 434 502)	

\* Y compris les coûts d'appui aux organismes, le cas échéant.

\*\* Sur la base du niveau de reconstitution pour 2024-2026 conformément à la décision XXXV/1.

## II. Commentaires du secrétariat

### II.1 Activités relatives aux HCFC

#### Phase II des PGEH

6. Le niveau total de financement de la phase II des PGEH pour 17 pays à faible volume de consommation en vue de parvenir à une réduction de 100 % de la valeur de référence des HCFC s'élève à 6,45 millions \$US, dont 3,07 millions \$US pour 2024-2026 et 3,38 millions \$US pour la période postérieure à 2026.

7. Le niveau total de financement de la phase II des PGEH pour sept pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation s'élève à 76,97 millions \$US (dont 20,57 millions \$US pour 2024-2026 et 56,41 millions \$US pour la période postérieure à 2026).

8. Un montant total de 212 000 \$US est inclus dans le plan d'activités concernant la préparation de projets de la phase II des PGEH pour cinq pays pour la période 2024-2026.

### Phase III des PGEH

9. Un montant total de 114,37 millions \$US est prévu pour la phase III des PGEH dans 25 pays (Albanie, Angola, Argentine, Arménie, Brésil, Cameroun, Chine, Égypte, Iran (République islamique d'), Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Pérou, Philippines, Qatar, Sénégal, Serbie, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Turkménistan et Viêt Nam), dont 55,75 millions \$US pour la période 2024-2026 et 58,62 millions \$US pour la période postérieure à 2026.

10. Un montant total de 588 300 \$US est inclus dans le plan d'activités pour la préparation de projets relatifs à la phase III des PGEH dans 11 pays pour la période 2024-2026.

### Phase IV des PGEH

11. Un total de 9,23 millions \$US est prévu pour la phase IV du PGEH pour un pays (le Nigeria) (dont 3,69 millions \$US pour 2024-2026 et 5,54 millions \$US pour la période après 2026) et 70 000 \$US pour la préparation de projet en 2024, conformément à la décision 91/31 d)<sup>9</sup>.

### Efficacité énergétique dans les pays à faible volume de consommation

12. En application de la décision 89/6, les organismes bilatéraux et d'exécution peuvent, lorsqu'ils soumettent les phases actuelles et futures des PGEH des pays à faible volume de consommation, inclure le financement nécessaire à l'introduction de produits de remplacement des HCFC ayant un potentiel de réchauffement planétaire (PRP) faible ou nul et au maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération.

13. Le plan d'activités prévoit un montant total de 8 millions \$US pour les activités relatives à l'efficacité énergétique dans 72 pays à faible volume de consommation pour la période 2024-2026.

### Vérification des PGEH

14. Le secrétariat a prévu un montant de 588 600 \$US par an aux fins des rapports de vérification<sup>10</sup>, en partant de l'hypothèse que 18 rapports, d'un coût de 32 700 \$US chacun, seront élaborés (1,77 million \$US pour la période 2024-2026).

## **II.2 Activités relatives aux HFC**

### Activités habilitantes

15. Les activités relatives aux HFC comprennent des activités habilitantes d'un montant de 214 000 \$US en 2024-2025 pour deux pays (Antigua-et-Barbuda et la République centrafricaine). Ces deux pays ont soumis la lettre exigée, au nom de leur Gouvernement respectif, indiquant leur intention de tout mettre en œuvre pour ratifier l'Amendement de Kigali le plus tôt possible, en application de la décision 79/46 d) i).

### Préparation de projets pour la phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali

16. Un montant total de 4,52 millions \$US est inclus dans le plan d'activités aux fins de la préparation de projets pour la phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali dans 26 pays en 2024-

---

<sup>9</sup> Pour permettre au Nigeria de présenter la phase IV de son PGEH en 2025 et de soumettre la demande de préparation du projet associé en 2023.

<sup>10</sup> Dans la décision 61/46 c), des rapports de vérification sont demandés pour un échantillon de 20 % des pays à faible volume de consommation dont les PGEH ont été approuvées.

2026. En outre, un projet de préparation relatif à la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali concernant un projet d'investissement dans un pays, d'un montant de 32 100 \$US, est inclus en 2024.

17. Sur les 27 pays concernés par la préparation de projets pour la phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, 20 pays n'ont pas encore ratifié l'Amendement mais ont soumis la lettre requise de leur Gouvernement respectif indiquant leur intention de tout mettre en œuvre pour ratifier l'Amendement.

#### Phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali

18. Un montant total de 174,6 millions \$US est inclus dans le plan d'activités pour la phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali<sup>11</sup> pour 100 pays (dont 78,22 millions \$US pour 2024-2026 et 96,38 millions \$US pour la période postérieure à 2026). En outre, le plan d'activités prévoit également la phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali concernant des projets d'investissement dans cinq pays, pour un montant de 3,71 millions \$US en 2024. Un de ces 100 pays (la Thaïlande) n'a pas encore ratifié l'Amendement de Kigali et a été retiré du plan d'activités.

#### Projets de contrôle des émissions de HFC-23

19. Le plan d'activités du PNUD prévoit un projet d'investissement relatif au contrôle des émissions de HFC-23 dans un pays, d'un montant de 8 millions \$US en 2024.

#### Assistance technique relative aux HFC

20. Le PNUE a inclus un projet mondial d'assistance technique relatif aux HFC, le jumelage des responsables de l'ozone et des décideurs nationaux dans le domaine de l'énergie afin d'appuyer les objectifs de l'Amendement de Kigali, d'un montant de 678 000 \$US en 2024. La phase I de ce projet a été approuvée à la 91<sup>ème</sup> réunion.

### **II.3 Autres activités**

#### Projets pilotes en matière d'efficacité énergétique (décision 91/65)

21. Un montant total de 6,01 millions \$US est inclus dans le plan d'activités au titre du guichet de financement des projets pilotes en matière d'efficacité énergétique (décision 91/65) pour 2024-2025 (dont 2,87 millions \$US pour les projets de démonstration, 3,11 millions \$US pour les projets d'investissement et 34 000 \$US pour les activités de préparation de projet) dans 12 pays (Arménie, Gambie, Guatemala, Honduras, Jordanie, Kenya, Malaisie, Maldives, Mauritanie, République de Moldavie et Ukraine). L'objectif du projet mondial est d'appuyer l'expérimentation par les cinq pays d'outils numériques de suivi et de gestion des systèmes de climatisation et de la chaîne du froid afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie et les coûts d'électricité associés, ainsi que d'améliorer l'entretien général des systèmes de refroidissement de manière proactive. La préparation de ce projet est soumise à la 93<sup>ème</sup> réunion.

#### Préparation de projets relatifs aux inventaires nationaux des banques de déchets de substances réglementées (décision 91/66)

22. Au total, 2,14 millions \$US sont inclus dans le plan d'activités concernant la préparation de projets relatifs aux inventaires nationaux des banques de déchets de substances réglementées (décision 91/66) pour 2024-2025 dans 22 pays (Afrique du Sud, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Chili, Cuba, Égypte, Ghana,

<sup>11</sup> Les plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali ne peuvent inclure de tels plans dans le plan d'activités que dans le cas de pays ayant ratifié l'Amendement (décision 84/46 g)).

Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Kirghizstan, Libye, Malaisie, Maldives, Mauritanie, Nigeria, Panama, Paraguay, Pérou, Sri Lanka, Thaïlande, et Uruguay).

### Projet d'assistance technique pour l'intégration de la dimension de genre

23. Les plans d'activités du PNUD et de l'ONUDI prévoient deux projets mondiaux d'assistance technique visant à « renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes dans le secteur des systèmes de réfrigération et de climatisation », pour un montant de 2,53 millions \$US en 2024. Actuellement, aucun guichet de financement n'est prévu aux fins de ces projets d'assistance technique. En outre, la mise en œuvre de la politique opérationnelle d'intégration de la dimension du genre et des décisions pertinentes connexes devrait être incluse dans les plans nationaux d'élimination des substances réglementées de chaque pays visés à l'article 5. Cette question est présentée dans la section IV consacrée aux questions de politique générale.

### **III. Modifications du plan d'activités global du Fonds multilatéral pour la période 2024-2026**

24. Les modifications apportées au plan d'activités global pour 2024-2026 ont été fondées sur les décisions pertinentes du Comité exécutif. Lors de l'examen du plan d'activités révisé des organismes bilatéraux et d'exécution pour 2024-2026, le secrétariat a noté que les modifications suivantes n'étaient pas incluses :

**Tableau 2. Modifications du plan d'activités global du Fonds multilatéral pour 2024-2026 (\$US)\* - telles que proposées par le secrétariat**

<b>Modification</b>	<b>2024-2026</b>	<b>Après 2026</b>
Valeurs des PGEH reflétant les montants réels approuvés dans le cadre des accords, y compris les tranches des PGEH soumises à la 93 <sup>ème</sup> réunion	(1 385 755)	(18 511 470)
Valeurs des PGEH reflétant les projets d'accords soumis à la 93 <sup>ème</sup> réunion	(623 686)	(356 373)
PRP pour la phase II des PGEH conformément à la décision 71/42	(33 300)	0
Phase II des PGEH dans les pays n'étant pas des pays à faible volume de consommations dans le secteur de la fabrication de systèmes de réfrigération sur la base d'un rapport coût-efficacité maximal de 8,40 \$US/kg <sup>12</sup>	(357 683)	(2 692 047)
Efficacité énergétique dans les pays à faible volume de consommation conformément à la décision 89/6 ou comme soumis à la 93 <sup>ème</sup> réunion	(857 001)	0
Plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali soumis à la 93 <sup>ème</sup> réunion	(50 372)	(39 240)
PRP pour les plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali conformément à la décision 87/50 ou soumis à la 93 <sup>ème</sup> réunion	(60 365)	0
Plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali conformément à la décision 84/46 g)	(8 560 000)	(10 700 000)
Secteur de l'entretien pour la phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali conformément à la décision 92/37	(1 561 968)	(3 291 775)
Projets pilotes en matière d'efficacité énergétique soumis à la 93 <sup>ème</sup> réunion	(33 900)	0
Préparation des inventaires nationaux des banques de substances contrôlées par les déchets soumis à la 93 <sup>ème</sup> réunion	(596 600)	0
Assistance technique (projet mondial sur l'intégration de la dimension de genre)	(2 533 910)	0
Renforcement des institutions en application de la décision 91/63 d)	3 184	0

\* Y compris les coûts d'appui aux organismes, le cas échéant.

25. Le tableau 3 présente les résultats concernant les modifications au plan d'activités global pour la période 2024-2026 proposées par le secrétariat.

<sup>12</sup> Comme convenu lors de la réunion de coordination interinstitutions.

**Tableau 3. Ajustement de l'allocation des ressources aux fins du plan d'activités pour 2024-2026 (\$US)\***

Description	2024	2025	2026	Total (2024-2026)	Total après 2026
<b>Activités relatives aux HCFC</b>					
PGEH approuvés	40 987 832	47 951 712	42 474 893	131 414 437	26 948 298
Plans de gestion de l'élimination de la production de HCFC approuvés	23 232 000	0	0	23 232 000	0
PGEH - phase II	134 400	44 300	0	178 700	0
PGEH - phase II	4 970 041	7 133 999	11 175 056	23 279 096	57 093 354
PGEH PRP - phase III	522 900	65 400	0	588 300	0
PGEH phase III	15 849 471	13 725 497	25 550 408	55 125 376	58 261 422
PGEH PRP - phase IV	70 000	0	0	70 000	0
PGEH phase IV	0	0	3 691 000	3 691 000	5 537 000
PGEH - efficacité énergétique	3 726 111	3 305 040	111 200	7 142 351	0
Vérification des PGEH	588 600	588 600	588 600	1 765 800	0
<b>Sous-total des activités HCFC</b>	<b>90 081 355</b>	<b>72 814 548</b>	<b>83 591 157</b>	<b>246 487 060</b>	<b>147 840 075</b>
<b>Activités relatives aux HFC</b>					
Activités habilitantes pour la réduction des HFC	53 500	160 500	0	214 000	0
Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali approuvé	0	0	434 420	434 420	481 500
Contrôle des émissions de HFC-23 approuvé	414 238	626 900	572 433	1 613 571	2 123 880
Plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali - PRP	3 080 448	1 167 771	211 280	4 459 499	0
Plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali phase 1	11 414 706	30 348 731	26 285 500	68 048 937	82 348 191
Plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali - investissement PRP	32 100	0	0	32 100	0
Plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali - investissement	3 712 616	0	0	3 712 616	0
Contrôle des émissions de HFC-23	8 000 000	0	0	8 000 000	0
HFC - assistance technique	678 000	0	0	678 000	0
<b>Sous-total des activités HFC</b>	<b>27 385 608</b>	<b>32 303 902</b>	<b>27 503 633</b>	<b>87 193 143</b>	<b>84 953 571</b>
<b>Autres activités</b>					
Projet pilote en matière d'efficacité énergétique (investissement en vue de la démonstration et préparation)	4 730 300	1 248 600	0	5 978 900	0
Inventaires nationaux des banques de déchets de substances réglementées - PRP	1 232 150	310 300	0	1 542 450	0
Assistance technique - intégration de la dimension de genre	0	0	0	0	0
<b>Sous-total des autres activités</b>	<b>5 962 450</b>	<b>1 558 900</b>	<b>0</b>	<b>7 521 350</b>	<b>0</b>
<b>Activités régulières</b>					
Renforcement institutionnel	22 071 008	1 830 362	21 294 756	45 196 125	0
Services de base	6 011 529	6 053 609	6 095 985	18 161 122	0
Programme d'aide à la conformité	11 605 710	11 953 882	12 312 498	35 872 090	0
Coûts du secrétariat, du Comité exécutif et de suivi et évaluation moins la contrepartie canadienne	7 202 023	6 816 624	6 964 604	20 983 251	0
Trésorier	500 000	500 000	500 000	1 500 000	0
<b>Sous-total des activités régulières</b>	<b>47 390 269</b>	<b>27 154 476</b>	<b>47 167 842</b>	<b>121 712 588</b>	<b>0</b>

Description	2024	2025	2026	Total (2024–2026)	Total après 2026
<b>Total</b>	<b>170 819 683</b>	<b>133 831 827</b>	<b>158 262 632</b>	<b>462 914 142</b>	<b>232 793 645</b>
Budget indicatif **	321 666 667	321 666 667	321 666 667	965 000 000	
Différence	(150 846 983)	(187 834 840)	(163 404 035)	(502 085 858)	

\* Y compris les coûts d'appui aux organismes, le cas échéant.

\*\* Sur la base du niveau de reconstitution pour 2024-2026 conformément à la décision XXXV/1.

#### IV. Autres questions de politique générale

##### Budget

26. Après modifications, la valeur des activités proposées par les organismes et reflétées dans le plan d'activités global est inférieure au budget indicatif global de 502,09 millions \$US pour la période 2024-2026.

27. Il est à noter que certaines questions de politique générale liées au financement, y compris les lignes directrices en matière de coûts relatifs à la réduction des HFC, seront examinées à la 93<sup>ème</sup> réunion. L'adoption des lignes directrices relatives au financement des coûts dans les secteurs de la fabrication et d'autres débats de politique générale en cours au sein du Comité exécutif, ainsi que les récentes décisions prises à la trente-cinquième réunion des Parties et le renforcement des capacités des institutions du Fonds multilatéral, y compris celles des unités nationales de l'ozone, pourraient déboucher sur des soumissions de projets supplémentaires de la part des organismes à partir de 2024. Les décisions liées à toutes les questions prises à la 93<sup>ème</sup> réunion pourraient avoir une incidence sur les coûts du plan d'activités par rapport aux niveaux prévus, tels que soumis, pour la période 2024-2026.

28. Dans la décision XXXV/1 (paragraphe 3) de la trente-cinquième réunion des Parties, il a notamment été décidé que le Comité exécutif devrait faire le nécessaire pour que, dans la mesure du possible, l'intégralité du budget de la période triennale 2024-2026 soit engagée avant la fin de 2026 [...]. Compte tenu des estimations de solde d'ici la fin de 2026 basées sur les plans d'activités soumis par les organismes pour la période triennale 2024-2026, le secrétariat tiendra compte des discussions et des décisions de la 93<sup>ème</sup> réunion au moment de procéder à la planification financière pour la période triennale 2024-2026 qui sera présentée à la 94<sup>ème</sup> réunion dans le cadre de la mise à jour sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'activités global du Fonds multilatéral pour 2024-2026.

##### Activités soumises à la 93<sup>ème</sup> réunion

29. Les activités incluses dans les plans d'activités 2023 des organismes bilatéraux et d'exécution mais non soumises à la 93<sup>ème</sup> réunion ont déjà été incluses dans le plan d'activités pour 2024-2026. En outre, les projets et activités soumis à la 93<sup>ème</sup> réunion après examen par le secrétariat mais reportés par la suite seront inclus dans le plan d'activités pour 2024-2026.

##### Modifications ultérieures après la 93<sup>ème</sup> réunion

30. Le plan d'activités 2024-2026 pourrait être encore modifié en fonction des niveaux de financement des nouvelles phases des PGEH et des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali qui seront approuvés en principe à la 93<sup>ème</sup> réunion. Le Comité exécutif pourrait souhaiter modifier le plan d'activités 2024-2026 en fonction du niveau de financement des PGEH et des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali approuvés en principe à la 93<sup>ème</sup> réunion.

##### Projets pilotes en matière d'efficacité énergétique (décision 91/65)

31. À la 91<sup>ème</sup> réunion, le Comité exécutif a établi un guichet de financement au titre des projets pilotes d'un montant de 20 millions \$US en prévoyant la possibilité d'augmenter ce guichet lors d'une prochaine



réunion afin de maintenir et/ou d'améliorer l'efficacité énergétique dans le cadre de la réduction des HFC, comme indiqué dans la décision XXVIII/2. Un montant total de 6,01 millions \$US est inclus dans le plan d'activités pour 2024-2025 pour 12 pays. Compte tenu de l'approbation à la 92<sup>ème</sup> réunion d'un montant de 33 900 \$US et de la soumission à la 93<sup>ème</sup> réunion d'un montant de 15 797 367 \$US, il est estimé que le guichet de financement des projets pilotes pour l'efficacité énergétique sera dépassé de 1 844 067 \$US ; la valeur exacte des soldes restants dans le cadre de ce guichet de financement ne sera toutefois disponible qu'après la 93<sup>ème</sup> réunion.

32. Le secrétariat fera le point sur la question dans le cadre de la mise à jour sur l'état de la mise en œuvre du plan d'activités global 2024-2026 du Fonds multilatéral et de la planification financière pour la période triennale 2024-2026 qui sera présentée à la 94<sup>ème</sup> réunion.

#### Questions de politique générale dans les plans d'activités des organismes

33. Le PNUD a soulevé la question de politique générale suivante : « le Fonds multilatéral aux fins d'application du protocole de Montréal reconnaît que ses activités doivent tenir compte des inégalités entre les hommes et les femmes et a adopté deux décisions récentes du Comité exécutif (décisions 84/92 et 92/40) visant à promouvoir l'intégration de la dimension de genre dans ses projets. Bien que le PNUD ait élaboré les outils nécessaires, tels que des orientations sur la manière de réaliser des analyses et des plans d'action relatifs au genre, la promotion de l'intégration de la dimension de genre dans son portefeuille de projets au titre du Protocole de Montréal nécessite des ressources supplémentaires afin de recruter l'expertise nécessaire à la réalisation de ces analyses et de plans d'action relatifs au genre spécifiques à chaque pays. En outre, le rapport du TEAP qui évalue les besoins de financement pour la reconstitution 2024-2026 a analysé le financement de l'intégration de la dimension de genre d'autres fonds mondiaux et reconnaît que "sans obligation d'affecter des fonds à ces activités, les pays ne seront pas tous en mesure de prendre correctement les mesures requises en matière de genre et n'en feront pas une priorité ". ».

34. Dans la logique de ce raisonnement, le PNUD et l'ONUDI ont inclus dans leur plan d'activités 2024 respectif deux projets d'assistance technique mondiale pour « renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes dans le secteur des systèmes de réfrigération et de climatisation » d'un montant de 2,53 millions \$US en 2024 (dont 32 250 \$US pour le PNUD et 2 501 660 \$US pour l'ONUDI). L'objectif de cette proposition est de systématiser et d'améliorer l'exécution des actions ciblées en matière d'intégration de la dimension de genre dans les portefeuilles d'activités du PNUD et de l'ONUDI, en analysant les lacunes dans les connaissances et en répondant aux besoins des unités nationales de l'ozone, des homologues des secteurs de l'énergie et de l'environnement et des bénéficiaires des secteurs de la réfrigération et de la climatisation. Rappelant que la mise en œuvre de la politique opérationnelle d'intégration de la dimension de genre et des décisions pertinentes connexes devrait être incluse dans les plans nationaux d'élimination des substances réglementées de chaque pays visés à l'article 5, le secrétariat souhaite demander au Comité exécutif s'il convient de réintégrer ces activités dans le plan d'activités pour 2024-2026.

#### **V. Recommandation**

35. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du plan d'activités global du Fonds multilatéral pour 2024-2026 figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/25 ;
- b) Décider s'il doit :
  - i) Modifier le plan d'activités tel que proposé par le secrétariat dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/25 ;

- ii) Continuer à modifier le plan d'activités :
    - a. En ajoutant au plan d'activités 2024 des projets et activités qui avaient été reportés à la 93<sup>ème</sup> réunion ;
    - b. En tenant compte des montants approuvés en principe pour les nouveaux plans de gestion de l'élimination des HCFC et les plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC à la 93<sup>ème</sup> réunion ;
  - c) Examiner s'il convient de rétablir le projet mondial d'assistance technique relatif aux HCFC visant à « accroître l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes dans les secteurs de la réfrigération et de la climatisation » du PNUD ;
  - d) Examiner s'il convient de rétablir le projet mondial d'assistance technique relatif aux HCFC visant à « accroître l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes dans les secteurs de la réfrigération et de la climatisation » de l'ONUDI ; et
  - e) Approuver le plan d'activités global du Fonds multilatéral pour 2024-2026, tel que modifié par le secrétariat [et le Comité exécutif] en tenant compte des décisions pertinentes prises à la 93<sup>ème</sup> réunion, tout en notant que cette approbation ne constitue pas une approbation des projets qui y sont recensés ni de leurs niveaux de financement ou des quantités visées.
-